

Hôpital : hausse du recours à l'intérim depuis 2017

Publié le 22 septembre 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Le secteur hospitalier recourt de plus en plus aux intérimaires des entreprises de travail temporaire depuis six ans, en exceptant la première vague de Covid-19. Ils constituent 0,2% des effectifs fin mars 2017 et 0,4% fin mars 2023. Le point sur le recours à l'intérim à l'hôpital.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ont publié, le 14 septembre 2023, une étude sur le **recours à l'intérim à l'hôpital** depuis 2017. Cette étude révèle que ce recours progresse mais reste faible.

Un appel croissant à l'intérim

L'étude ne prend en compte que les **contrats de mission signés entre intérimaires et entreprises de travail temporaire (ETT)**, à l'exclusion d'autres formes d'emploi temporaire : recrutements directs "*de gré à gré*" ou *via* des sociétés de recrutement. La hausse du recours à l'**intérim** dans le secteur hospitalier depuis 2017 est un peu plus marquée dans les cliniques privées que dans les hôpitaux publics, qui regroupent pourtant les trois quarts des effectifs hospitaliers.

Le recours à l'intérim progresse particulièrement pour :

- **les infirmiers**. Entre début 2017 et début 2023, la part des infirmiers intérimaires croît de 0,6% à 1,5% dans les hôpitaux privés, et de 0,1% à 0,7% dans le public. Elle augmente fortement depuis début 2021 ;
- **les autres personnels soignants** entre début 2017 et début 2022. Le taux d'intérimaires est passé de 0,4% à 1,0% dans le secteur privé, et de 0,1% à 0,2% dans le public. Mais il recule depuis un an dans le privé (0,8% début 2023).

Le taux de recours s'est infléchi lors de la première vague de l'épidémie de Covid-19 : il chute au premier trimestre 2020 puis se stabilise au deuxième. Cette baisse est portée essentiellement par le secteur privé ; le taux de recours stagne dans le public. Cette différence public-privé peut s'expliquer par

le fait que l'activité hospitalière hors Covid-19 a décliné davantage dans les établissements privés durant cette période.

Des intérimaires plus nombreux chez les infirmiers et dans le privé

Au premier trimestre 2023, l'appel à l'intérim est plus fréquent :

- pour les infirmiers. **Le taux de recours aux infirmiers intérimaires atteint 0,8%, contre 0,3% pour les autres personnels soignants et 0,2% pour le personnel médical.** Le faible recours au personnel médical intérimaire peut résulter de l'usage par les hôpitaux d'autres formes de contrat temporaire. Ainsi, les internes , qui représentent 25% du personnel médical dans le public et 10% dans le privé, ne peuvent être recrutés qu'en contrat temporaire ;
- au sein des établissements privés, en particulier pour les personnels soignants hors infirmiers et les autres filières professionnelles.

Cependant, **le recours à l'intérim reste peu répandu dans le secteur hospitalier par rapport au reste de l'économie.** À la fin mars 2023, le taux de recours s'élève à :

- 2,9% dans l'ensemble des secteurs d'activité ;
- 1,7% dans le secteur tertiaire ;
- 0,8% dans les hôpitaux privés et 0,3% dans les hôpitaux publics.